CRISE À L'UGTA CONSTANTINE

Les luttes internes minent le syndicat

Près d'une centaine de secrétaires généraux de sections syndicales et de syndicats d'entreprise de la wilaya de Constantine ont observé, hier, un sit-in devant la Maison des syndicats Abdelhak-Benhamouda pour exiger «le départ immédiat du secrétaire général de l'Union de wilaya».

Rassemblés sur les marches de la Maison des syndicats, les protestataires ont également demandé le départ des membres de l'actuel bureau, des «retraités qui ne représentent plus personne et agissent contre les intérêts des travailleurs», selon leurs propos.

Dressant un constat sans complaisance de la situation prévalant au sein des instances locales, qu'ils considèrent à l'origine de toutes les difficultés dont souffrent les travailleurs depuis plus d'une année, ils appellent «la Centrale syndicale à agir en urgence pour éviter le pourrissement d'une situation devenue incontrôlable».

Des prises de bec entre pro et opposants aux dirigeants de l'Union de willaya, rassemblés des deux côtés de la route, étant donné que la Maison des syndicats est toujours fermée, ont failli tourner à l'affrontement. Les quelques policiers présents sur les lieux ont fait montre de discrétion et préféré rester à l'écart, surveillant de loin ce qui se passait.

Photo : Samir Sid

Sidi-Saïd est interpellé pour éviter le pourrissement.

Il convient de rappeler dans ce contexte que les contestataires ont investi la semaine dernière le siège de l'Union de wilaya et fait sortir par la force le SG de wilaya de son bureau et procédé par la suite au changement des serrures. Auparavant, une assemblée houleuse tenue le 17 février, qui a rassemblé pas moins de 84 représentants de sections syndicales, a failli tourner à l'affrontement. Il a fallu l'intervention des agents de l'ordre pour calmer les esprits et éviter tout débordement.

Dans leurs interventions, les SG des sections syndicales ont déploré le «vide syndical» et demandé la tenue, en urgence, du congrès de wilaya tant promis. Ainsi, expliquent-ils, «la commission créée à cet effet et installée à Alger depuis plus d'une année a fait chou blanc sur tous les plans et a montré, du reste, son incapacité à organiser des élections». Ces couacs interviennent au moment où le secrétaire général de l'Union de wilaya se trouve sous le coup d'une suspension notifiée par le patron de la Centrale syndicale depuis plusieurs mois déjà. Suspension récusée, d'ailleurs, par les défenseurs de ce dernier qui accusent Sidi-Saïd de violation des textes de l'UGTA, statuts et règlement intérieur notamment.

Farid Benzaïd

UNIVERSITÉ DE BÉJAÏA

Les étudiants et les enseignants appellent à une marche aujourd'hui

La tension n'est pas retombée à l'Université Abderrahmane-Mira de Béjaïa où, malgré l'abrogation du décret n°10/315 du 13 décembre 2010 par le Conseil des ministres mardi dernier, les étudiants refusent toujours de reprendre les cours. Les deux campus universitaires de Targa Ouzemour et Aboudaou sont restés fermés, hier.

Les étudiants qui continuent d'exiger l'accès sans conditions au Master sont revenus à la charge dans la matinée d'hier avec d'autres revendications. Réunis hier matin au campus d'Aboudaou, ils se sont dotés d'un nouveau cadre de lutte, dénommé «Coordination locale des étudiants», regroupant tous les comités des cités universitaires de Béjaïa, et appelé à une marche pacifique au niveau du chef-lieu de wilaya pour faire aboutir leurs doléances.

Entre autres revendications mises en avant par la Coordination locale des étudiants, appuyée par le collectif des enseignants universitaires de Béjaïa, «la gestion démocratique de l'université, la tenue des états généraux pour l'évaluation des systèmes LMD et classique, un moratoire sur les universités et la reconnaissance des comités pédagogiques élus par les étudiants».

Par ailleurs, dans une déclaration rendue publique, le collectif des enseignants universitaires de Béjaïa note que l'abrogation du décret 10-315 du 13 décembre 2010 n'est «qu'une tentative d'apaisement circonstancielle qui ne constitue nullement une réponse aux véritables préoccupations de la communauté universitaire».

Les enseignants universitaires de Béjaïa craignent la promulgation d'un texte similaire «relevant du même esprit de fuite en avant».

A. Kersani

POUR EXIGER LA PRISE EN CHARGE DES REVENDICATIONS DES ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE

La consigne de grève du Cnapest massivement suivie dans les lycées

Les enseignants du secondaire et du technique de la wilaya de Béjaïa ont massivement répondu, hier, à l'appel à une grève d'une semaine reconductible du Cnapest pour dénoncer la «non-prise en charge» de leurs revendications par la tutelle et exiger «le règlement des problèmes posés».

L'écrasante majorité des établissements scolaires du secondaire et du technique de la wilaya est restée fermée hier aux élèves. Slimane Zenati, coordinateur du Cnapest de la wilaya de Béjaïa, annonce un taux de suivi avoisinant les 85%. A travers leur action, les enseignants grévistes entendent réclamer «l'ouverture d'une enquête sur la gestion scabreuse et opaque des œuvres sociales du secteur de l'éducation, la régularisation immédiate de toutes les situations pendantes et l'arrêt de l'acharnement et des provocations de la tutelle à l'encontre de l'enseignant».

Le Cnapest s'élève contre la situation «alarmante» qui prévaut dans les établissements du secondaire de la wilaya de Béjaïa en citant l'exemple du lycée de Semaoun, où la situation ne cesse de «s'envenimer rendant ainsi les conditions de travail des enseignants insupportables, voire impossibles».

Le proviseur et le surveillant général du lycée en question sont pointés du doigt par les syndicalistes. «Leur incompétence et leurs pratiques viles et basses dans la gestion scabreuse de l'établissement, ajoutées à l'immobilisme de la tutelle, conduiront inéluctablement le lycée tout droit vers une situation intolérable», alerte le Cnapest.

Dans un document, le conseil de wilaya du Cnapest se déclare solidaire des actions des enseignants du lycée de Semaoun pour faire cesser les agressions morales et physiques à leur encontre et garantir des conditions de travail dignes et favorables.

A. K.

EMPLOI DE FEMMES

SEVE préconise 30% des «100 locaux par commune» aux femmes

L'association des femmes algériennes chefs d'entreprises SEVE appelle les autorités à réserver «30% des 100 locaux par commune au profit des femmes».

Rym Nasri - Alegr (Le Soir) - «Les femmes vont de plus en plus vers la création d'activités économiques. Elles ont du savoir-faire mais l'absence d'un local continue de constituer une entrave à leurs activités», a affirmé Yasmina Taya, présidente de l'association SEVE, hier, à Alger, lors d'une journée d'information et de sensibilisation à la création d'entreprises. Pour elle, «accorder 30% de ces locaux aux femmes facilitera l'écoulement de leurs produits et permettra ainsi la pérennité de leurs entreprises».

Destinée aux femmes porteuses de projets d'activité, cette rencontre vise à informer ces derniers sur les différents dispositifs en matière d'emploi mis en place par l'Etat. Elle a également, pour objectif de «sensibiliser et d'encourager les femmes à créer leurs entreprises, à les assister et à les accompagner dans la concrétisation des leurs projets, notamment par l'orientation et la formation», précisera Mme Taya. Dans ce sens, 13 autres rencontres à travers plusieurs wilayas du pays sont inscrites au programme de l'association SEVE pour l'année 2011. Cette initiative se fera en collaboration avec la fondation Cirem (Centre d'initiatives et de recherches européennes pour la Méditerranée).

«C'est un projet de coopération international. Comme partenaire étranger, nous apportons une participation spécifique, via notamment l'encadrement de cycles de formation dans le domaine de la création d'entreprises afin de favoriser la création d'emplois dans le cadre local», explique Joaquim Ferrer, directeur de projets à la Fondation Cirem.

R. N.

GUELMA

Sit-in des ouvriers de l'ETRG

La route menant vers le siège de la wilaya a été bloquée hier dimanche pendant quelques heures, par les travailleurs de l'Entreprise des travaux routiers de Guelma (ETRG). Ces derniers ont observé un sit-in devant le portail principal de la wilaya pour réclamer le règlement de onze mois de salaires impayés.Trois ans après sa privatisation, cette entreprise, qui ne compte actuellement que 70 ouvriers, est toujours en litige avec le repreneur qui, selon les travailleurs, n'a pas respecté les clauses de la cession. «Confrontés à cette situation délicate, nous tentons par cette action à faire parvenir notre revendication aux responsables», nous a déclaré un ouvrier, qui espère un dénouement rapide de cette crise qui secoue l'ETRG depuis des années.

N. Guergour

FINANCEMENT DES JEUNES PROMOTEURS

La filiale Badr-Cnep d'investissements offre sa participation

Les jeunes promoteurs qui ne disposent pas de fonds propres pour la création ou l'extension de leur entreprise peuvent solliciter la société de capital investissement, El Djazaïr Istithmar.

Filiale de la Badr et de la Cnep-Banque, cette société offre sa participation à travers les fonds d'investissement de wilaya qu'elle gère pour le compte du Trésor public, pour permettre à ces promoteurs de concrétiser leurs projets.

Dotée d'un capital de 1 milliard de dinars et régie par la loi n°06-11 relative aux sociétés de capital investissement, cette société gère 16 fonds d'investissement de wilaya destinés au financement des projets dans les wilayas d'Alger, Aïn Defla, Médéa, Constantine, Annaba, Guelma, Souk Ahras, Khenchela, Tébessa, Tlemcen, Aïn Témouchent, Relizane, Biskra, Ouargla, Illizi et Tamanrasset.

Les PME de production de biens et services peuvent donc solliciter El Djazaïr Istithmar pour sa participation, à différents stades (création, développement, restructuration et transmission), dans le capital de leur entreprise et pendant 5 ans.

En précisant que le montant maximum de participation est de 50 millions de dinars et que le taux de participation ne doit pas dépasser les 49% du capital de l'entreprise. Il suffira aux investisseurs intéressés de se présenter auprès des agences de la Badr de leur lieu de résidence.

C. B.